

### **PARTICULIERS**



Conditions et tarifs des principales prestations financières applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2020

Retrouvez ces tarifs sur bpe.fr (coût de connexion selon fournisseur d'accès).

Pour plus de transparence et pour permettre aux clients de comparer les tarifs des banques, les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de leurs tarifs.

### Extrait standard des tarifs au 1er juillet 2020

Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement. Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

#### Liste des services

Abonnement à des services de banque à distant (BPE Direct : bpe.fr)	ce (Internet)Gratuit  (Hors coût du fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Pocket info	o) 0,30 € par alerte reçue <sup>(1)</sup>
■ Tenue de compte	4,00 $\in$ par mois soit pour information 48,00 $\in$ par an
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paieme internationale <sup>(2)</sup> à débit immédiat)	
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paieme internationale <sup>(2)</sup> à débit différé)	
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paieme à autorisation systématique)	
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la à un distributeur automatique d'un autre établis avec une carte de paiement internationale)	ssement
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (BPE Protect <sup>(3)</sup> )	28,00 € par an
■ Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) - en agence par Internet (BPE Direct)	
■ Prélèvement (frais de mise en place d'un manda de prélèvement SEPA)	
■ Prélèvement (frais par paiement d'un prélèveme	ent SEPA)Gratuit
Commission d'intervention(4)	
(4) 21 ( ) ( ) 22 ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( )	(4) = (4) = (4)

(1) Plafonné à 1,50 € par mois. (2) Cartes Visa Classic\* ou MasterCard\*. (3) Assureur : Suravenir Assurances. (4) Définition retenue par le décret n°2014-373 : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

Le montant annuel des frais et commissions de toutes natures prélevés sur les comptes inactifs est plafonné à 30,00 € conformément à la réglementation en vigueur.

Certains tarifs sont soumis à la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1er janvier 2020 en France métropolitaine), le montant de la TVA est inclus dans le prix indiqué.

Certains produits ou services sont susceptibles, progressivement, d'être mis en service ou de ne plus être commercialisés.

Document élaboré selon les conditions en vigueur à la date d'impression et sous réserve des évolutions réglementaires.

1

# Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture transformation cloture
Ouverture, transformation, clôture
<ul> <li>Ouverture de compte</li> <li>Service d'aide à la mobilité bancaire (prise en charge des formalités liées au changement de banque)</li> <li>Service Bancaire de Base<sup>(1)</sup></li> <li>Clôture de compte</li> <li>Liste des opérations automatiques et récurrentes</li> <li>(Historique 10 ans maximum)</li> </ul>
Relevés de compte
<ul> <li>Expédition de relevé de compte :         <ul> <li>mensuel à domicile</li></ul></li></ul>
Tenue de compte
<ul> <li>Tenue de compte</li></ul>
Services en agence
Remise de chèque / Paiement de chèque
- Archives simples (document(s) disponible(s) en agence)
(document(s) disponible(s) en agence)
(document(s) disponible(s) en agence) 20,50 € A partir de 10 photocopies 1,00 € par page - Archives complexes (document(s) non disponible(s) en agence) Sur devis

### Vos moyens et opérations de paiement(1)

### Cartes

Curics	
■ Cotisation carte de paiement	
<ul> <li>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé ou immédiat) World Elite™ MasterCard® ou Visa Infinite®</li> </ul>	330,00 € par an
<ul> <li>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé ou immédiat)</li> <li>Gold MasterCard® ou Visa Premier®</li> </ul>	138,00 € par an
<ul> <li>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) MasterCard® ou Visa Classic®:</li> </ul>	
- à débit immédiat - à débit différé	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) MasterCard®     Fourniture d'une carte MyBPE rechargeable	
pour les 12-17 ans	19,00 € par an
<ul> <li>Cotisation carte de retrait</li> <li>Fourniture d'une carte de retrait (interbancaire) Cirrus</li> <li>Fourniture d'une carte de retrait (interbancaire) MyBPE Cirr</li> </ul>	
pour les 12-15 ans	
■ Cotisation carte de crédit	
• Fourniture d'une carte de crédit renouvelable MasterCard®	30,00 € par an
■ Retraits d'espèces	
Cas d'un retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale	Gratuit
<ul> <li>Cas d'un retrait dans une autre devise que l'euro<sup>(2)</sup>     à un distributeur automatique d'un autre établissement     avec une carte de paiement internationale 2,75 % du     + 3,</li> </ul>	ı montant du retrait 30 € par opération
• Retrait d'espèces au guichet d'une autre banque :	
- en euro	u montant du retrait 70 € par opération
■ Pajement par carte bancaire (la carte est émise par la banque	
En euro	Gratuit ontant du paiement 60 € par opération
<ul> <li>Autres prestations liées à la carte</li> <li>La sécurité de vos paiements sur Internet :         <ul> <li>Protection Internet (activer/désactiver l'utilisation</li> </ul> </li> </ul>	
de la carte sur Internet) <sup>(3)</sup> - Virtualis (carte virtuelle à usage unique) <sup>(3)</sup>	Gratuit Gratuit
<ul> <li>Le blocage géographique de votre carte (blocage et alertes)</li> </ul>	(3)Gratuit
Réédition du code confidentiel     Frais de modification de votre plafond carte	
Refabrication carte perdue, volée ou renouvelée avant échéance (toutes cartes sauf cartes défectueuses)	

<sup>(1)</sup> La délivrance des moyens de paiement est soumise à l'acceptation du dossier par BPE. (2) Pour les cartes World Elite<sup>TM</sup> MasterCard\*, Visa Infinite\*, Cold MasterCard\* et Visa Premier\*: exonération de tous les frais BPE (commission fixe et commission proportionnelle) lors de chaque utilisation de la carte bancaire hors Union Européenne. Seuls les éventuels frais de la banque étrangère restent à votre charge. (3) Service optionnel lié à toute carte bancaire détenue chez BPE. Coût de connexion selon fournisseur d'accès.

<ul> <li>Frais de recherche sur opération carte :         <ul> <li>opération non-autorisée ou mal exécutée</li> <li>opération autorisée</li> <li>Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque</li> <li>Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse)</li> <li>Gratuit</li> </ul> </li> <li>Service paiement sans contact<sup>(1)</sup></li> <li>Gratuit</li> </ul>
Virements SEPA <sup>(2)</sup>
■ Réception d'un virement SEPA <sup>(2)</sup> en euros
<ul> <li>Émission d'un virement SEPA<sup>(2)</sup> en euros ou en devises d'un pays de l'EEE<sup>(3)</sup> (hors commissions additives. Cf. encadré)</li> </ul>
Virement (cas d'un virement occasionnel)  • Entre comptes tenus chez BPE :  - en agence
Frais par virement permanent  • Entre comptes tenus chez BPE :  - en agence Gratuit
- par Internet (BPE Direct) Gratuit  • En faveur d'un compte tenu dans une autre banque : - en agence 1,60 € - par Internet (BPE Direct) Gratuit  • Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision Montant du virement rejeté   ■ Service d'information sur virement SEPA <sup>(2)</sup>
• Avis d'exécution d'un virement SEPA 5,60 €
Virements non SEPA
La Banque destinataire/émettrice ou correspondante dans le transfert des fonds peut vous imputer ses éventuels frais en complément des frais ci-dessous.
<ul> <li>Émission d'un virement non SEPA         Les virements internationaux en devises sont débités en date de valeur J.     </li> <li>Frais par virement occasionnel émis :</li> </ul>
<ul> <li>en agence</li></ul>
■ Réception d'un virement non SEPA ou en devises dans l'espace SEPA <sup>(2)</sup>
• Virement
Commissions additives sur opération non SEPA ou en devises (par opération) :  - Commission de change (Émission ou Réception) <sup>(5)</sup>

(1) Service disponible uniquement sur les cartes bancaires suivantes : Visa Classic\*, MasterCard\*, Gold MasterCard\*, Visa Premier\*, World Elite™ MasterCard\* et Visa Infinite\*. (2) L'Espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Palements en Euros) au 01/01/2020 couvre les États membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et la Suisse. (3) L'Espace Economique Européen couvre les pays de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. (4) Commission additionnelle sur les virements reçus ou émis applicable dès lors que les renseignements nécessaires (BIC, IBAN...) sont absents ou erronés et nécessitent l'intervention de la banque. (5) Commission non perçue pour les opérations en euros. (6) Si le mode « OUR » est exigé (tous frais à la charge du donneur d'ordre).

### $\blacksquare$ Services d'information supplémentaire sur virements internationaux

Avis d'exécution d'un virement
5,60 €
Avis de réception d'un virement
5,60 €
Avis d'opération
6,00 €

#### Traitement des devises

Nous consulter

Prélèvements SEPA / TIP SEPA	
<ul> <li>Paiement d'un prélèvement ou TIP SEPA</li> <li>Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)</li> <li>Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)</li> <li>Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision</li> <li>Frais d'opposition sur prélèvement SEPA</li> </ul>	Gratuit Gratuit Grum
Chèques	
<ul> <li>Délivrance de carnet de remise de chèques</li> <li>Mise à disposition du chéquier en agence</li> <li>Frais d'envoi de chéquier à domicile en France (frais postaux inclus en envoi simple</li> <li>en envoi recommandé</li> <li>Service de chèque en ligne via BPE Direct<sup>(1)</sup> (frais postaux inclus): <ul> <li>en envoi simple</li> <li>en envoi recommandé</li> <li>en envoi recommandé</li> <li>frais d'émission d'un chèque de banque</li> <li>13</li> </ul> </li> <li>Frais d'émission d'un chèque de banque en devises</li> <li>44 <ul> <li>auxquels s'ajoutent :</li> <li>frais de mise en place d'un virement : 0,10 % avec minimum 27,00</li> <li>commission de change : 0,05 % avec minimum 16,00 € + commis additives le cas échéant</li> </ul> </li> <li>Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur</li> <li>Frais d'opposition chéquier(s)</li> <li>30</li> </ul>	Gratuit ): $,30 \in$ $,00 \in$ $,50 \in$ $,70 \in$ $,70 \in$ sions hèque
Émission de chèques <sup>(2)</sup> à l'international	
<ul> <li>Paiement d'un chèque hors de France (y compris les chèques de banque)</li></ul>	,00€
<ul> <li>Remise de chèques<sup>(2)</sup> à l'international (en devises ou en euros payables à l'étranger)</li> <li>Commission d'encaissement         « Sauf bonne fin »</li></ul>	
« Crédit après encaissement »	,00€
Dates de valeur  Remise de chèque  Paiement de chèque  Virement en crédit ou débit  Domiciliation de prélèvement	jour jour

<sup>(1)</sup> Pour un montant maximum de 1 000 €. (2) Les frais supplémentaires pouvant être facturés par les correspondants étrangers sont refacturés le cas échéant au réel. (3) Commission non perçue pour les opérations en euros. (4) Jour ouvrable : Jour au cours duquel la Banque du Client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.



### Offres groupées de services(1)

#### ■ Les Conventions BPE et MyBPE

- Compte de dépôt
- Carte de paiement
- Gestion de compte (tenue de compte, découvert autorisé<sup>[2]</sup> ou découvert MyBPE<sup>[3]</sup>, délivrance chéquiers<sup>(4)</sup>, relevés de compte mensuels)
- Services BPE Direct (Téléphone, Internet, Internet mobile, application mobile et tablette)
- Crédit renouvelable<sup>(5)</sup>
- BPE Protect Plus(6)
- Chèque de banque(7)
- Alerte compte par SMS et par e-mail<sup>(8)</sup>

#### ■ Cotisation à une offre groupée de services : la Convention BPE

Collisation à une onre groupée de services : la Convention BPE
<ul> <li>avec carte MasterCard® ou Visa Classic®         à débit immédiat ou débit différé</li></ul>
<ul> <li>avec carte Gold MasterCard® ou Visa Premier®</li> <li>à débit immédiat ou débit différé</li> <li>16,00 € par mois</li> </ul>
<ul> <li>avec carte World Elite™ MasterCard® ou Visa Infinite®         à débit immédiat ou débit différé</li></ul>

À partir de la seconde carte dans la Convention, une réduction de 50 % par rapport au prix standard s'applique à la moins chère des 2 cartes, à l'exclusion de celles qui bénéficient déjà d'une réduction de cotisation.

**Offre DUO**: à partir de la 2<sup>e</sup> Convention BPE détenue dans le foyer (sauf offre jeune Convention MyBPE), il est appliqué une réduction de 50 % sur la cotisation de la 2<sup>e</sup> Convention BPE et des suivantes. Offre soumise à conditions, réserves et exclusions.

#### Cotisation à une offre groupée de services : la Convention MyBPE (forfait de services réservé aux 16-25 ans)

(ionale de services reserve day 10 25 dils)	
• avec carte MasterCard® à autorisation systématique	2,75 € par mois
• avec carte MasterCard® ou Visa Classic® à débit immédiat ou débit différé <sup>(9)</sup>	4,50 € par mois
• avec carte Gold MasterCard® ou Visa Premier® à débit immédiat ou débit différé®	8,00 € par mois
Services optionnels à la Convention BPE	
Assurance Décès Prévi-Découvert <sup>(10)</sup> Protection Juridique <sup>(11)</sup>	, I

• Carte de crédit renouvable MasterCard®(12) ...... 1,90 € par mois

(1) L'ouverture d'un compte et la délivrance des moyens de paiement sont soumises à l'acceptation du dossier par BPE. (2) Sous réserve d'acceptation. Facturation trimestrielle des agios, TAEG et TAEA indiqués sur le document contractuel. Plafonnement au taux d'usure, susceptible d'évolution. (3) Disponible à partir de 18 ans. 0,00 % jusqu'à 200 €, au-delà de 200 €, taux du découvert de la Convention BPE. Facturation trimestrielle des agios, TAEG et TAEA indiqués sur le document contractuel. Plafonnement au taux d'usure, susceptible d'évolution (4) Chéquier en option pour les 16-17 ans. Délivrance soumise à l'accord du représentant légal pour les moins de 18 ans. (5) À partir de 18 ans. Offre réservée aux particuliers après étude et acceptation définitive de votre dossier par BPE. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires révolus. (6) Assureur : Suravenir Assurances. (7)1er chèque par année civile gratuit, au-delà 13,70 € par chèque. (8) Une alerte gratuite par mois. Convention MyBPE: deux alertes gratuites par mois. Au-delà, 0,30 € par alerte reçue. Plafonné à 1,50 € par mois. Facturation en supplément distincte de la cotisation Convention BPE / MyBPE. (9) Disponible à partir de 18 ans. Votre cotisation Convention BPE ou MyBPE pourra faire l'objet d'une révision annuelle à la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires. Une révision pourra intervenir en cas de modification de votre Convention BPE / MyBPE (changement de carte...). (10) Assureur : Suravenir. (11) Assureur : Suravenir Assurances. (12) À partir de 18 ans. Sous réserve d'acceptation par BPE.

### Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

Cette offre groupée de services à cotisation mensuelle est, sur proposition de BPE, destinée aux clients en situation de fragilité financière. Elle comprend notamment :

- une carte de paiement MasterCard® à autorisation systématique (consultation du compte lors de chaque utilisation de la carte),
- un relevé de compte mensuel,
- l'accès à la gestion de vos comptes sur Internet (accès illimité aux services de banque à distance BPE Direct<sup>(3)</sup>),
- un système d'alertes sur le niveau du solde du compte,
- 2 chèques de banque par mois,
- 4 virements SEPA (dont 1 virement permanent) par mois.

5

### Irrégularités et incidents

#### Commission d'intervention

### Opérations particulières

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur (SATD)...10 % du montant dû au Trésor Public

(Perception plafonnée à 100,00 € par SATD)

### Incidents de paiement

Les frais d'incidents<sup>(1)</sup> des clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'offre GPA sont plafonnés à 25,00 € par mois.

(1) Les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. Ces plafonnements incluent le platond s'pécifique concernant les commissions d'intervention : somme perçue en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). (3) Sous réserve des conditions d'utilisation, hors coûts des communications facturées par l'opérateur. (4) Frais perçus uniquement en cas de paiement du créque ou d'au moins l'un d'êntre eux en cas de pluralité. (5) Tarti fincluant : la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la commission d'intervention, la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la commission d'intervention, la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la rommission d'intervention, la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la rommission d'intervention, la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la rommission d'intervention, la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la rommission d'intervention, la lettre d'information mandataire, le certificat de non-paiement. Tarti pouvant être perçu en plusieurs mouvements sur le compte.

### 6

### Découverts et crédits

Retrouvez les taux d'usure sur tresor.economie.gouv.fr/seuils-de-lusure (coût de connexion selon fournisseur d'accès).

cout de connexion seion fournisseur à acces).
Découvert
<ul> <li>Utilisation d'un découvert Convention BPE<sup>(1)</sup>         (Intérêts débiteurs) Nous consulter</li> <li>Utilisation d'un découvert hors Convention BPE<sup>(1)</sup>         (Intérêts débiteurs) Nous consulter</li> <li>Assurance Décès Prévi-Découvert<sup>(2)</sup> 30,00 € par an</li> </ul>
Crédits à la consommation
UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.  VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.  • Crédit renouvelable <sup>(3)</sup>
Crédits immobiliers <sup>(4)</sup>
• Commission d'octroi de crédit
Frais et prestations
Commission d'octroi de crédit (avance sur placement)
• Frais de désolidarisation d'un co-emprunteur / caution / associé
• Cautions émises par la banque :  - frais d'acte simple
<ul> <li>Lettre d'information annuelle des cautions par engagement cautionné</li> <li>(Si plusieurs cautions, plafonné à 105,00 € par dossier de prêt)</li> <li>Mainlevée de garantie</li> <li>Modification de garantie</li> <li>Frais d'étude sur offre acceptée non mise en place</li> <li>128,00 €</li> <li>75 % du montant du prêt / 150,00 € maximum</li> </ul>

<sup>(1)</sup> Facturation trimestrielle des agios, TAEG indiqué sur le document contractuel et sur le relevé de compteplafonnement au taux d'usure. Taux susceptible d'évolution - dépassement d'autorisation : taux de l'autorisation de découvert majoré de 3 points. (2) Cotisation annuelle révisable. La souscription d'un contrat d'assurance est soumise à l'acceptation du dossier par l'assureur. Les garanties sont, le cas échéant, fonction de la formule choisie et sont soumises au respect des conditions générales et particulières du contrat souscrit ainsi qu'au paiement de la cotisation applicable. Garanties et conditions susceptibles d'évolution. Montant assuré à concurrence du découvert autorisé et plafonne à 5 000 € par adhérent. (Assureur : Suravenir). (3) À partir de 18 ans. Sous réserve d'acceptation. (4) Offre réservée aux particuliers, après étude et acceptation définitive du dossier par le préteur, BPC. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter les propositions d'offre de prêt qui vous sont faites. Toute vente ou construction est subordonnée à l'obtention du (des) prêt(s) sollicité(s). En cas de non-obtention de ce(s) prêt(s), le demandeur sera remboursé par le vendeur des sommes qu'il aura versées. (5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPE.

• Indemnités de remboursement anticipé...... Nous consulter

### Épargne et placements financiers

#### Épargne bancaire

 Frais par transfert<sup>(1)</sup> (Plan Épargne Logement / 

#### Assurance vie

Bon à savoir : pour pouvoir répondre à vos différents objectifs tels que la préparation de la retraite, la constitution ou valorisation d'un capital, la perception de revenus ou la transmission d'un patrimoine, nous disposons d'une gamme étendue de contrats d'assurance vie. Parlez-en à votre Conseiller.

### **Placements financiers**

■ Frais fixes par compte .....30,00 € par an

(prélevés semestriellement)

### ■ Droits de garde (par an et prélevés semestriellement)

 Frais par ligne hors valeurs Crédit Mutuel ARKÉA. 

• Facturation proportionnelle sur la valeur des titres détenus en direct et OPC hors Crédit Mutuel ARKÉA, La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA(2):

- portefeuille de 50 000 € à 200 000 € ...... 0,14 %

- portefeuille supérieur à 200 000 € ...... 0,09 %

et par compte

#### ■ Relevé spécifique aux instruments financiers

#### Organismes de Placement Collectif (OPC)<sup>(3)</sup>: rémunération de BPE sur les frais de gestion

En sa qualité de distributeur, BPE peut recevoir des rétrocessions récurrentes de frais de gestion<sup>(4)</sup>, sous forme de commissions sur encours, de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation d'OPC. Les conditions de rétrocession convenues entre BPE et les sociétés de gestion peuvent évoluer, le détail des commissions (dernier taux en vigueur, modalités de calcul et de versement) peut être obtenu à tout moment, sur simple demande adressée à BPE.

#### ■ Frais de souscription sur OPC

 OPC référencés

Nous consulter • OPC non référencés Selon le DICI<sup>(5)</sup> de l'OPC

+ courtage de 30,00 €

 OPC de La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA (hors fonds à formule et fonds à capital garanti) ... 1,00 % de droits d'entrée pas de courtage

• OPC de La Banque Postale AM (fonds à formule et fonds à capital garanti) ............ Selon le DICI<sup>(5)</sup> de l'OPC pas de courtage

• Droits de sortie OPC ...... Selon le DICI<sup>(5)</sup> de l'OPC

<sup>(1)</sup> Transfert vers un autre établissement financier. (2) Montant calculé pour chaque tranche d'encours selon la valeur du portefeuille et cumulatif. (3) Les OPC (Organismes de Placement Collectif) regroupent les OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) et les FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs). (4) Se reporter au prospectus de l'OPC pour toute information relative aux droits d'entrée, aux frais de gestion et à leur assiette. (5) DICI : Document d'Information Clé pour Investisseur.

### 

Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé sur les marchés étrangers (hors Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam) (hors frais de courtage et négociation facturables par les opérateurs de marché et correspondants étrangers et taxes de place):

 en agence
 n,50 % / 50,00 € minimum
 par Internet
 no,65 % / 35,00 € minimum

 Introduction - Privatisation
 Édition d'un avis d'opéré sur le portail Internet épargne financière de RPF

- achat au comptant Jour
- vente au comptant Jour

• Gestion Sous Mandat

■ Divers

## 8 Assurances et prévoyance

■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (hors convention BPE/My BPE)

**Bon à savoir**: accidents, décès, protection juridique... Parce que les risques existent, BPE vous propose des solutions de Prévoyance pour vous protéger au mieux, votre famille et vous. Parlez-en à votre conseiller ou rendez-vous sur bpe.fr<sup>[2]</sup>.

### 9 Succession

• Études fiscales ou successorales	230,00 € TTC
Frais de succession en déshérence	30,00 € par an
Ouverture de succession :	
- inférieure à 5 000 €	135,00 €
- entre 5 000 € et 20 000 €	235,00 €
- supérieure à 20 000 €	485,00 €
Autres prestations	Nous consulter

### Résoudre un litige

Si vous souhaitez transmettre une réclamation liée à une difficulté rencontrée dans le fonctionnement de votre compte ou l'utilisation des services mis à votre disposition, vous devez vous rapprocher de votre Conseiller ou du Directeur de votre agence par tout moyen à votre convenance (courrier, télécopie, mail, téléphone). Vous recevrez sous 10 jours ouvrés maximum un accusé réception de votre réclamation, et dans le délai maximum de 2 mois la réponse de BPE.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, BPE vous communiquera une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours.

En cas de désaccord, vous avez la possibilité d'adresser directement votre réclamation au Service Gestion Clientèle - Banque Privée BPE - 62 rue du Louvre 75002 PARIS. Votre demande sera traitée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pourrez saisir gratuitement le Médiateur en transmettant une demande écrite à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur de BPE - 62 rue du Louvre 75002 PARIS ou sur le site www.laposte.fr/mediateurdugroupe.

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une Charte de la Médiation, disponible sur le site bpe.fr (coût de connexion selon fournisseur d'accès).

En cas de litige sur un instrument financier, un service d'investissement ou pour les litiges entrant dans le champ de compétence de l'AMF vous pouvez vous adresser au choix soit au Médiateur de BPE soit au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 ou sur le site www.amf-france.org/Formulaires-et-déclarations/, votre choix étant définitif pour ce litige. En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL), à l'adresse : https://ec.europa.eu/consumers/odr/. Le traitement de votre réclamation est gratuit.

https://ec.europa.eu/consumers/our/. Le traitement de voire reciamation est gratuit

La Banque Postale Asset Management - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 5 368 107,80 € - Siège social : 34 rue de la Fédération 75015 Paris - 344 812 615 RCS Paris.

Crédit Mutuel ARKÉA - Siège social : 1 rue Jouis Lichou 29480 Le Relecci-Kerbuon, SIREN 775 577 018

Crédit Mutuel ARKÉA - Siège social : 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon. SIREN 775 577 018 RCS Brest. Société Anonyme coopérative de crédit à capital variable. Agrément collectif 323.

Suravenir - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 place de Budapest-CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09). Siège social : 232 avenue du Général Paulet BP 103 29802 Brest CEDEX 9.

Suravenir Assurances - Société Anonyme au capital entièrement libéré de 38 265 920 €. RCS Nantes 343 142 659. Code NAF : 6512 Z. Siège social : 2 rue Vasco de Gama, Saint-Herblain 44931 Nantes CEDEX 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

Tocqueville Finance S.A. - Société de gestion de portefeuille - Siège social : 34 rue de la Fédération 75015 Paris - Agrément AMF n° GP 91-12 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 035 215.



BPE - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 102 410 685 €. Siège social : 62 rue du Louvre 75002 PARIS. RCS Paris 384 282 968. Établissement de crédit et société de courtage en assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 983.

Groupe La Banque Postale

